



## Information Prescriptions SBSC du 01 avril 2025

Mesdames et Messieurs,  
Chères et chers collègues,

Nous avons le plaisir de vous informer des dernières modifications des Prescriptions SBSC en raison de la connexion des centres de prélèvement au processus FollowUp dans Omnia (Release 10.0). Les modifications des prescriptions relatives à Omnia sont de nature formelle et ne concernent que le passage des premières étapes du processus FollowUp à Omnia. Par ailleurs, le formulaire de consentement pour CT/VT est désormais disponible en anglais et une erreur a été corrigée dans le questionnaire médicale CT/VT\_Medical Check (en anglais uniquement). Les documents modifiés sont à disposition sur l'Infoportail de SBSC (Dokuman) et sont valables dès aujourd'hui, **mardi 01 avril 2025**.

Ci-après vous trouverez une liste des documents adaptés ; les modifications sont également précisées dans le Change File Book sur l'Infoportail. Également vous trouverez en annexe les données d'accès au portail d'information de SBSC ( Dokuman ).

### Chapitre 2XX pour les SRTS

#### 3556\_Informed\_Consent\_CT\_VT\_E

- Le consentement est disponible en anglais.

#### 2300\_FOR\_Medical\_Questionnaire\_CT\_VT\_Medical\_CheckUp\_E

- Correction question 17: Injection de drogue au cours des 10 dernières années (ne pas des 10 dernières jours)

#### 2116\_FOR\_Request\_Analysis\_post\_DLI\_D\_F

- Est abrogé le 01 avril 2025. Les formulaires propres au laboratoire seront désormais utilisés.

### Chapitre 2XX / 260 pour les SRTS

#### PRE\_260\_Donor\_FollowUp\_D/F

- Le contenu a été intégré dans PRE\_430\_Donor\_FollowUp\_1M\_D/F.
- PRE\_430\_Donor\_FollowUp\_1M\_D/F se trouve également dans Dokuman sous le chapitre 260.
- PRE\_260\_Donor\_FollowUp\_D/F est abrogé le 01 avril 2025

### Chapitre 4XX pour les centres de prélèvement

#### 2300\_FOR\_Medical\_Questionnaire\_CT/VT\_Medical\_CheckUp\_E

- Correction question 17: Injection de drogue au cours des 10 dernières années (ne pas des 10 dernières jours)

#### 2116\_FOR\_Request\_Analysis\_post\_DLI\_D\_F

- Est abrogé le 01 avril 2025. Les formulaires propres au laboratoire seront désormais utilisés.

### Chapitre 4XX / 430 pour les centres de prélèvement et les SRTS

#### PRE\_430\_CC\_Donor\_FollowUp\_D/F

- Nouveau titre : PRE\_430\_Donor\_FollowUp\_1M\_D/F
- Chapitre 1, Introduction : mise au point du fait que, pour les donneurs et donneuses mineur(e)s, le processus de FollowUp se poursuit jusqu'à leur 18e anniversaire.



---

**SWISS BLOOD STEM CELLS**

- Les premières étapes du processus FollowUp sont désormais effectuées dans Omnia :  
Chapitre 3.2, FU 1 mois pour les donateurs et donneuses **non apparenté(e)s et apparenté(e)s** :
  - Le centre de prélèvement reçoit les documents (questionnaire FollowUp (nouveau titre en langage non sexiste) et questionnaire de vérification (langage non sexiste)) de SBSC désormais **sans lettre de remerciement** et désormais **via Omnia**.
  - Désormais, le questionnaire peut être rempli avec le donneur, la donneuse directement dans Omnia. Il est également possible d'utiliser une version imprimée du questionnaire.
  - Le professionnel de la santé remplit désormais le questionnaire de vérification dans Omnia.
  - Si le FU 1M a lieu dans le RBSD ou chez le médecin de famille, le centre de prélèvement saisit les informations du dossier dans Omnia.
  - Le formulaire 2116\_FOR\_Request\_Analysis\_post\_DLI\_D\_F est abrogé.
- Chapitre 3.2, FU 1 mois pour les donateurs et donneuses **apparenté(e)s** :
  - Si le donneur, la donneuse n'a pas d'adresse e-mail, le suivi ne peut pas être effectué via Omnia. L'échange entre SBSC et le centre de prélèvement se fait comme auparavant, par e-mail.
- Facturation DLI : le laboratoire facture directement au SBSC les frais effectifs pour l'analyse des sous-populations de lymphocytes.
- Langage non sexiste